

CARTE AMERICAN EXPRESS®

CONDITIONS GÉNÉRALES

MEMBERSHIP REWARDS

TABLE DES MATIÈRES

MEMBERSHIP REWARDS	2
I. DÉFINITIONS	2
II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
III. PARTICIPATION	3
IV. FRAIS DE PARTICIPATION	4
V. POINTS	4
VI. REWARDS	6
VII. RÉSILIATION	8
VIII. PLAINTES & CONTACTER ALPHA CARD	8
IX. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS	9
MEMBERSHIP REWARDS TURBO	10
I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	10
II. PARTICIPATION	10
III. FRAIS DE PARTICIPATION	10
IV. POINTS	11
V. RÉSILIATION	11
VI. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS	11

MEMBERSHIP REWARDS

I. DÉFINITIONS

Conditions Générales : Tous les droits et obligations liés à la Carte, consultables via www.americanexpress.be et www.americanexpress.lu et/ou communiqués séparément.

CGMR : Les Conditions Générales Membership Rewards comprenant les droits et obligations et s'appliquant uniquement aux Titulaires de Carte admis à ce Programme. Il s'agit ici des dispositions suivantes et des conditions (d'échange) des Rewards stipulées sur le site web www.americanexpress.be ou www.americanexpress.lu sous l'onglet Membership Rewards. Celles-ci **peuvent être modifiées sans** que le Titulaire de Carte doive en être informé.

Carte Corporate : Une Carte de paiement attribuée à une organisation dotée de la personnalité juridique, contrairement aux Cartes délivrées aux particuliers.

Relevé : la visualisation, à intervalles réguliers, par voie électronique et/ou physique du nombre de Points disponibles sous le Programme pour le Titulaire de Carte.

Programme : le programme de fidélité American Express Membership Rewards s'appliquant aux Titulaires de Carte ayant été admis sur la base des conditions d'admission des CGMR.

Points : Les avantages liés à ce Programme, sous formes d'unités à épargner ou épargnées.

Partenaire : l'organisme chez lequel les Points dans le cadre de ce Programme peuvent être échangés contre un Reward.

Reward : l'offre d'un Partenaire échangeable contre des Points. Cette offre peut consister en un bon, un article ou un service à rendre pour autant qu'ils soient disponibles et valables.

Taux de gain : La proportion entre le nombre de Points que reçoit le Titulaire de Carte par euro dépensé dans le cadre de l'utilisation de la Carte inscrite à ce Programme.

II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Programme est lié à un Compte des Cartes et est géré par ces CGMR.

Ces CGMR doivent être lues avec les Conditions Générales liées à la Carte.

Ces CGMR, les frais de participation, les Rewards, le Taux de gain ou le Programme peuvent à tout moment être modifiés par Alpha Card. Une telle modification sera communiquée par écrit (par lettre, par mail, via un message sur le relevé de compte, etc.) au Titulaire de Carte.

III. PARTICIPATION

Conditions d'admission

Seuls les Titulaires Principaux d'une des Cartes suivantes peuvent participer au Programme :

- Blue d'American Express
- Carte Green American Express (= Carte Personnelle)
- Carte Gold American Express
- Carte Platinum American Express
- Carte Business American Express
- Carte Corporate American Express

Ne sont pas admis au Programme :

- Les Titulaires de Carte avec un retard de paiement ; Les Titulaires de Cartes virtuelles, c.-à-d. un Compte des Cartes sans Carte physique ;
- Les personnes morales aux noms desquelles les Cartes Business et/ou Corporate sont délivrées ;
- Les Titulaires de Carte ayant commis des fraudes.

Les Titulaires d'une Carte Corporate éligible au Programme peuvent uniquement y participer si l'entreprise en question y a consenti de façon explicite et écrite et ne s'est pas rétractée. Ce consentement peut être donné à tous les Titulaires de Carte Corporate au sein de l'entreprise ou à des Titulaires individuels de Carte Corporate.

Demande

Ceux qui répondent aux conditions d'admission peuvent activer le Programme en contactant Alpha Card par téléphone via le numéro mentionné sur www.americanexpress.be ou www.americanexpress.lu, en remplissant et signant le Formulaire de demande qu'il ou elle peut trouver sur www.americanexpress.be ou www.americanexpress.lu, et/ou en confirmant sa participation au Programme sur le Formulaire de demande de Carte (sur papier ou électronique).

En déposant sa demande pour ce Programme, le Titulaire de Carte accepte ces CGMR et reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Cartes Supplémentaires

Les Cartes Supplémentaires participent automatiquement au Programme de la Carte à laquelle elles sont liées. Cela implique que l'utilisation des Cartes Supplémentaires entre en compte dans le calcul des Points de la Carte principale à laquelle elles sont liées.

Liaison

Le Titulaire de Carte gagne en principe des Points par Transaction effectuée avec une Carte activée lors de l'achat d'un service ou produit. Le Titulaire de Carte peut toutefois demander à Alpha Card de lier plusieurs Cartes activées au Programme. Cette demande est possible pour toutes les Cartes dont il ou elle est le Titulaire Principal.

Autorisation

Alpha Card se réserve le droit - dans le sens le plus large du terme et sans devoir justifier sa décision - de refuser une demande d'activation du Programme ou une liaison.

IV. FRAIS DE PARTICIPATION

Le Titulaire de Carte paie des frais annuels pour sa participation au Programme.

Les frais de participation au Programme sont déduits du Compte des Cartes du Titulaire de Carte. Le premier prélèvement se fait au cours du mois où la demande de participation est enregistrée chez Alpha Card, suivi d'un prélèvement annuel à la date d'ouverture du Programme.

Les frais annuels pour l'année en cours sont complètement acquis par Alpha Card, même si le Titulaire de Carte résilie le Programme. Les frais de participation pour les Titulaires de plusieurs Cartes participant au Programme ne sont déduits qu'une seule fois par an si les Cartes sont liées.

V. POINTS

Gagner des Points

Le Titulaire de Carte gagne une quantité déterminée de Points Membership Rewards pour chaque euro en Transactions éligibles via son Compte de Carte.

Les Transactions suivantes ne sont pas éligibles pour le calcul des Points :

- les transactions avec la Carte dans la période précédant la participation au Programme ou suivant la résiliation ;
- les frais annuels pour la Carte ;
- les frais annuels pour la participation au Programme ;
- les frais dus aux paiements tardifs ;
- les retraits d'espèces (via les distributeurs), les acomptes ou les retraits des American Express Travelers Cheques ;
- les frais suite à un refus de domiciliation ;
- les Transactions qui n'ont finalement pas été créditées sur le Compte des Cartes ;
- les Transactions par domiciliation ayant été refusées par l'établissement bancaire dans une phase ultérieure ;
- les Transactions datant d'une période de défaillance de la part du Titulaire de Carte (tel le non-paiement du relevé de compte) de plus de 30 jours civils.

Lors de la conversion d'euros en Points au Taux de gain, un arrondissement à l'unité supérieure est effectué si les décimales sont égales ou supérieures à 0,50 euros.

Alpha Card peut de temps à autre faire des offres permettant au Titulaire de Carte de gagner plus de Points

pour chaque euro. Ces offres peuvent être soumises à des conditions comme un groupe-cible spécifique (p.ex. certaines Cartes, régions, Commerçants, Transactions, volumes, délai, etc.), des frais supplémentaires et/ou un délai dans lequel les Points doivent être échangés. Ces conditions seront communiquées au groupe-cible, généralement sous forme d'un règlement ou de conditions particulières.

Après paiement à Alpha Card, le solde de chaque décompte d'un Compte des Cartes est périodiquement converti en Points. Cela peut, mais ne doit pas nécessairement coïncider avec le relevé de compte mensuel.

Alpha Card peut suspendre le calcul des Points en cas d'imprécision ou de doute à propos d'une Transaction ou du paiement effectif par le Titulaire de Carte de son relevé de compte mensuel.

Consulter le Relevé

Alpha Card tient un Relevé des Points.

Le Relevé des Points est également communiqué sur le relevé de compte mensuel.

Après la création d'un profil, le Relevé des Points peut être consulté sur le site web www.americanexpress.be ou www.americanexpress.lu

Corrections

Les corrections aux paiements, par Alpha Card ou par un Commerçant affilié, peuvent avoir un impact sur les Points et donner lieu à une diminution des Points.

Expiration des Points

Les Points collectés expirent immédiatement dans les cas suivants :

- la défaillance de la part du Titulaire de Carte de plus de 30 jours civils, tels le non-paiement ou le paiement tardif du relevé de compte ;
- la fraude ou l'abus de la part du Titulaire de Carte ;
- l'annulation de la participation au Programme ;
- l'annulation des Carte(s) ;
- le non-respect des CGMR par le Titulaire de Carte ;
- le non-respect des Conditions Générales de la Carte par le Titulaire de Carte.

Au cas où le Titulaire de Carte disposerait de plusieurs Cartes liées et en annulerait une ou plusieurs à l'exception d'au moins une Carte principale, les Points épargnés resteront valables pour autant que toutes les autres conditions de ces CGMR soient respectées. En cas d'annulation d'une Carte non-liée, le Titulaire de Carte doit prendre en compte l'expiration des Points.

Transférer des Points

À titre d'exception à l'expiration des Points (voir ci-dessus), le Titulaire de Carte peut demander à Alpha Card de transférer les Points épargnés sur une autre Carte, délivrée par Alpha Card, éligible au Programme et dont il ou elle est le Titulaire Principal.

Le Titulaire de Carte peut introduire cette demande au plus tard lors de l'annulation auprès du service clientèle d'Alpha Card par message téléphonique ou par mail.

VI. REWARDS

Échanger des Points

Les Points épargnés peuvent être échangés par le Titulaire de Carte Principal contre les Rewards disponibles à ce moment et ceci aux conditions d'échange et aux conditions des Rewards en vigueur. Le Titulaire de Carte ne peut donc pas invoquer les modifications à l'assortiment, ni les conditions des Rewards ou les conditions d'échange étant antérieurement ou ultérieurement en vigueur.

La façon d'échanger des Points et les conditions de cet échange sont décrites sur le site web www.americanexpress.be ou www.americanexpress.lu.

Les Points sont toujours attribués à titre personnel et sont non-transférables à des tiers.

Si le Titulaire de Carte dispose d'un nombre insuffisant de Points pour les échanger contre un certain Reward, les Points manquants peuvent être achetés par le Titulaire Principal auprès d'Alpha Card aux conditions suivantes :

- les Points sont uniquement destinés à l'échange contre le Reward en question ;
- les conditions du Reward en question ne l'interdisent pas de manière explicite ;
- le nombre de Points acheté est
 - o au minimum 1.000 Points ;
 - o un multiple de 1.000 Points ;
 - o au maximum 20% du nombre de Points requis pour le Reward en question ;
 - o tout juste suffisant pour compléter les propres Points jusqu'au nombre de Points requis pour le Reward en question ;
 - o au prix de 15,00 euros (TVA incluse) par 1.000 Points, à facturer sur la Carte le jour du transfert des Points ;
 - o l'éventuel excédent de Points achetés, inférieur à 1.000, reste acquis par le Titulaire de Carte.

L'échange de Points peut être suspendu dans les cas suivants :

- le non-respect des CGRM de la part du Titulaire de Carte, tel le non-paiement (ou paiement tardif) du décompte mensuel ;
- lorsqu'il y a un doute quant à l'attribution des Points, par exemple suite à une annulation d'une dépense avec la Carte ;
- lorsqu'il y a un doute concernant le Taux de gain tel que le nombre de Points requis pour l'échange, l'imprécision ou le doute quant à la possibilité ou les conditions de l'échange, telle l'imprécision à propos du nombre de Points requis pour l'échange.

Une fois les Points échangés contre des Rewards, ils ne peuvent pas être convertis en d'autres Rewards ni reconvertis en Points.

Le respect des conditions afin de pouvoir réellement bénéficier des Rewards relève de la responsabilité du Titulaire de Carte.

Une fois les Points échangés contre des Rewards, ils ne font plus partie du Programme. L'entière relation en rapport avec les Rewards est désormais soumise aux conditions du Partenaire. Dans ce cas, Alpha Card n'est plus une partie. Alpha Card ne peut pas être tenu responsable de l'exécution des Rewards. Pour cela, le Titulaire de Carte doit se diriger vers le Partenaire.

Les Points ne représentent pas de valeur monétaire. Les Points ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.

Le Titulaire de Carte reconnaît que l'échange de Points ne peut pas être assimilé à une Transaction avec la Carte, d'où la non-application des avantages liés au paiement par la Carte. (par exemple, la protection de l'achat).

La livraison de Rewards se fait uniquement en Belgique ou au Luxembourg.

Bons d'échange

Les Bons d'échange sont uniquement valables chez les Partenaires en question. Le Bon d'échange d'origine doit être présenté. Le Titulaire de Carte n'a pas le droit à un double, une copie ou un autre document.

Les Bons d'échange ne peuvent pas servir au paiement de Transactions, pour lesquelles le Bon d'échange n'a pas été présenté, ni de créances du Partenaire ou d'Alpha Card.

Les Bons d'échange sont non-transférables, sauf mention contraire sur le Bon d'échange.

Le Titulaire de Carte est responsable d'éventuels impôts et taxes sur le Reward, sauf si les conditions du Reward ou le Bon d'échange stipulent que ceux-ci sont compris dans le Reward.

L'utilisation du Bon d'échange peut être soumise aux conditions supplémentaires, de nature légale ou autre, généralement indiquées dans les conditions des Rewards ou sur le Bon d'échange.

Alpha Card et les Partenaires ne sont pas responsables pour les Bons d'échange devenus inutilisables, par exemple parce que le délai de validité est expiré ou qu'ils ont été perdus, volés ou abîmés.

Si le montant dû au Partenaire en question est supérieur à la valeur du Bon d'échange, le montant restant doit être payé avec la Carte American Express.

Données personnelles

Alpha Card est le responsable du traitement des données personnelles dans le cadre du Programme.

Dans le cadre du Programme, Alpha Card traite les données qu'il reçoit de la part du Titulaire de Carte, tout comme les données qu'il traite dans le contexte de son activité principale en tant qu'établissement de paiement, comme les opérations de paiement.

Alpha Card utilise principalement les informations des Titulaires de Carte pour :

- la gestion du Programme en application des CGMR, notamment le suivi de Points, l'échange de Points, etc. transmettre des données au Partenaire lors de l'échange de Points ;
- informer le Titulaire de Carte à propos du Programme, tout particulièrement à propos des modifications et opportunités ;
- évaluer le Programme, entre autres par des analyses (surtout des statistiques) en lien avec ce Programme.

Dans la mesure du nécessaire, le Titulaire de Carte accepte le traitement de ses données personnelles

dans le cadre du Programme. Il ou elle fait cela pour soi-même et en tant que mandataire pour les Titulaires d'une Carte Supplémentaire.

Litiges

Aucune contestation concernant l'application du Programme n'autorise le Titulaire de Carte à suspendre le paiement des dépenses mentionnées sur le relevé de compte mensuel.

VII. RÉSILIATION

Le Titulaire de Carte peut à tout moment résilier sa participation au Programme en :

- envoyant une lettre de résiliation à Alpha Card CVBA à l'attention du Service Membership Rewards, Boulevard du Souverain 100 à 1170 Bruxelles ;
- en laissant un message téléphonique au service clientèle (voir www.americanexpress.be et www.americanexpress.lu), où l'appel peut être enregistré et conservé en tant que preuve.

Alpha Card peut résilier le Programme avec un délai de préavis de 2 mois. Cela n'ôte rien au droit d'Alpha Card d'apporter des modifications aux CGMR, aux Partenaires, aux Frais de participation, aux Rewards, au Taux de gain et aux conditions (d'échange). Alpha Card peut à tout moment, à son entière discrétion, unilatéralement, sans obligation de motivation et sans que le Titulaire de Carte n'ait droit à la moindre compensation, résilier le Programme. Dans ce cas-là, les Points obtenus restent acquis et Alpha Card rembourse pro rata les frais de participation au Titulaire de Carte, calculés sur la base des mois non entamés. Une telle résiliation sera communiquée par écrit (par lettre, par mail, via un message sur le relevé de compte, etc.) au Titulaire de Carte.

En cas de modification de frais ou d'une compensation, les frais ou compensations déjà acquis (ou leur durée de validité) resteront inchangés. Si le Titulaire de Carte n'est pas d'accord avec une modification quelconque, il ou elle peut à tout moment annuler sa participation au Programme. Dans ce cas-là, le Titulaire de Carte doit formuler son désir d'échanger ses points par écrit ou par téléphone avant de passer à l'annulation en question. Si le Titulaire de Carte ne le fait pas, tous les points déjà épargnés seront automatiquement supprimés.

VIII. PLAINTES & CONTACTER ALPHA CARD

Voir la section Plaintes et Contacter Alpha Card, comme mentionné dans les Conditions Générales liées à votre Carte.

IX. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS

	Blue	Green	Gold	Platinum	Business	Corporate
Carte principale	18,50 euros	18,50 euros	18,50 euros	Aucun	18,50 euros	18,50 euros

À moins qu'Alpha Card ne fasse une offre au Titulaire de Carte, le montant standard des frais, indiqué dans le tableau ci-dessus, est facturé.

MEMBERSHIP REWARDS TURBO

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Programme Membership Rewards Turbo est lié à une Carte et au Programme (général) Membership Rewards et il est géré par les Conditions Générales Membership Rewards Turbo (ci-après : **CGMRT**).

Ces CGMRT doivent être lues avec :

- les Conditions Générales de la Carte, dont elles font partie intégrante. La version actuelle de celles-ci se trouve sur le site web www.americanexpress.be et www.americanexpress.lu;
- les CGMR, dont elles font partie intégrante. La version actuelle de celles-ci se trouve sur le site web www.americanexpress.be et www.americanexpress.lu;
- les conditions (d'échange) des Rewards stipulées sur le site web www.americanexpress.be et www.americanexpress.lu, pouvant être modifiées par ou en concertation avec les Partenaires sans que le Titulaire de Carte doive en être informé par un autre biais que le site web.

Du côté des participants, ces CGMRT ne se différencient que légèrement des CGMR, qui sont et resteront intégralement en vigueur.

II. PARTICIPATION

Afin de pouvoir participer au Programme Membership Rewards Turbo, le participant potentiel doit recevoir une invitation individuelle de la part d'Alpha Card, puis doit accepter l'invitation dans le délai indiqué sur l'invitation ou – en cas d'absence d'un délai – dans le mois suivant la date d'expédition figurant sur l'invitation.

Les critères pour l'envoi d'une invitation individuelle sont déterminés par Alpha Card de manière autonome, discrétionnaire et définitive : l'invitation est uniquement valable pour le destinataire, pour la période et les Carte(s) mentionnés de façon explicite sur l'invitation.

Les frais de participation sont annuellement prorogés par tacite reconduction si la participation n'est pas résiliée avant l'échéance.

III. FRAIS DE PARTICIPATION

La Participation au Programme Membership Rewards Turbo requiert des frais de participation supplémentaires par Carte participante mentionnée dans l'invitation au Programme.

Ces frais de participation sont déduits du Compte des Cartes du Titulaire de Carte. Le premier prélèvement se fait au cours du mois où la demande de participation est enregistrée chez Alpha Card, suivi d'un prélèvement annuel à la date d'anniversaire du Programme Membership Rewards Turbo.

Les frais annuels pour l'année en cours sont complètement acquis par Alpha Card, même si le Titulaire de Carte résilie le Programme Membership Rewards Turbo.

IV. POINTS

La Participation au Programme Membership Rewards Turbo octroie temporairement au participant un Taux de gain supérieur par Carte participante, sans tenir compte des Cartes liées à la Carte participante en général ou dans le cadre du Programme.

Ce Taux de gain supérieur est mentionné dans l'invitation au Programme Membership Rewards Turbo. Au cas où l'invitation au Programme Membership Rewards Turbo ne ferait pas mention d'un Taux de gain supérieur, celui-ci sera d'1,5 Points pour 1 euro.

Le Taux de gain supérieur s'applique jusqu'à ce que le plafond des dépenses de 20.000 euros pour un délai d'1 an soit atteint. Le Taux de gain est ensuite ramené au taux habituel sous le Programme.

Dès la date d'anniversaire de l'inscription au Programme Membership Rewards Turbo, le participant peut à nouveau bénéficier annuellement d'1,5 Points par 1 euro, toujours jusqu'à un montant de 20.000 euros.

Les frais de participation pour Membership Rewards Turbo sont traités de la même façon que les frais de participation annuels liés au Programme.

V. RÉSILIATION

Outre les voies de résiliation générales du Programme et les limites au Taux de gain supérieur (voir ci-dessus), Alpha Card peut à tout moment à son entière discrétion, sans obligation de motivation et sans que le Titulaire de Carte n'ait droit à la moindre compensation, résilier le Programme Membership Rewards Turbo. Dans ce cas-là, les Points obtenus restent acquis et Alpha Card rembourse pro rata les frais de participation au Titulaire de Carte, calculés à base des mois non entamés.

VI. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS

	Carte Éligible
Frais de participation	9,50 euros

À moins qu'Alpha Card ne fasse une offre au Titulaire de Carte, le montant standard des frais, indiqué dans le tableau ci-dessus, est facturé.